

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0155/PR/MDN portant réorganisation de la Marine Nationale Djiboutienne.

n° 2009-0155/PR/MDN

Ministère
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Date de publication
15 juillet 2009

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2009

Date du numéro
15 juillet 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu, la constitution du 15 septembre 1992, Vu, la loi n°212/AN/82 du 18 janvier 1982 portant Code des Affaires Maritimes, Vu, l'Ordonnance n°79-029/PR/dDEF du 10 mai 1979 portant organisation de la défense, Vu, le décret n°98-007/PR/DEF du 13 juillet 1998 portant organisation générale de la défense, Vu, le décret n°98-0080/PR/DEF du 13 juillet 1998 portant réorganisation de la Gendarmerie nationale, Vu, le décret n°85-009/PRIDEF du 08 janvier 1985 transformant la prévôté Maritime en Gendarmerie Maritime, Vu, le décret n°2003-0033/PR/MDN du 03 mars 2003 portant réorganisation de la Marine Nationale Djiboutienne, Vu, le décret n°07-0194/PR/DEF du 30 septembre 2007 portant création des groupements de la Gendarmerie Nationale, Vu, le décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre, Vu, le décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement, Vu, le décret n°2009-039/PREdu 19 février 2009 portant création d'une unité des Gardes-côtes de la Gendarmerie Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les articles du décret n°2003-033/PRIMDN du 03 mars 2003 relatifs aux missions et budgets des Gardes-côtes de la Marine Nationale Djiboutienne sont supprimés. Lesdits articles seront intégrés dans le corps du décret portant création des Gardes-côtes.

Article 2

Le reste des dispositions du décret sus-dessus mentionné demeure inchangé.

Article 3

Le présent décret prend effet à compter de sa . signature et sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.